

ANNEXE XVIII (visée à l'article 81 quater)
DE LA REPARTITION DE L'OFFRE DE SERVICES RESIDENTIELS POUR MINEURS,
PAR RESSORT DE BUREAU REGIONAL AU 31 DECEMBRE 2000

	Charleroi	Dinant	Libramont	Liège	Mons	Namur	Wavre
SRJ: Taux de programmation	1,00154	1,12292	0,72612	0,43681	0,48996	1,57347	0,88653

Cette annexe a été insérée par l'AGW du 26 juin 2002, art. 94.